

Nomination des délégués pour l'assemblée générale annuelle des producteurs liés par le Plan Conjoint des producteurs de lait et l'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait du Québec

---

Propositions

Nombre de délégués à nommer: 8

**Le président du conseil est délégué d'office.**

Secteur	Nombre de fermes	Délégués	Substituts
Beauharnois-Salaberry	57	1. Dominic Parent 2. Patrick Parent	1. 2.
Haut-Richelieu	91	1. Peter Strebel 2. Justin Bessette	1. 2. 3.
Haut-Saint-Laurent	110	1. Élisabeth Bigras 2. Jason Erskine	1. 2.
Roussillon/Jardins-de-Napierville	38	1. Christian Giroux	1.
Vaudreuil-Soulanges	31	1. Ghislain Campeau	1.
<b>Total au 1<sup>er</sup> mars 2025</b>	<b>327</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

Est éligible et habile à exercer la fonction de délégué, la personne physique qui répond aux conditions prévues à l'article 49.

- a) A comme occupation la production laitière;
- b) Est inscrite nommément au registre des membres du syndicat comme producteur individuel ou à titre de producteur indivisaire, ou est actionnaire d'une personne morale ou associée d'une société inscrite au registre;
- c) Détient et exploite, personnellement, en indivision, ou par l'entremise d'une personne morale dont elle est actionnaire ou d'une société dont elle est associée, un quota émis par le syndicat sur une exploitation laitière située sur le territoire du groupe régional visé;
- d) Est un producteur individuel ayant droit de vote ou est mandataire d'un producteur regroupé ou d'un producteur indivisaire selon le Règlement sur les catégories de producteurs, leur représentation et leur cotisation annuelle à l'UPA (c. P-28, r. 1);
- e) Ne commet ni n'a commis d'actes dérogatoires selon les Règles d'éthique et le Code de déontologie du syndicat.